



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 04 JUILLET 2024**

**Date de convocation :**

27/06/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Evelyne FUENTES, Jean-Louis LIGAT, Armande IGLESIAS, Caroline MERLE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Xavier BERAGUAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Thierry COMES (pouvoir à Evelyne FUENTES), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Bernard COURCELLE (pouvoir à Georges PERALBA), Valérie CRIBELLET (pouvoir à Danielle POUDADE)

Absents : Clara ROSE, Yasmine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET et Marielle ALONSO.

Mme Armande IGLESIAS a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024/42 : CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES P-O DANS LE CADRE DU PLAN-OBJET**

Considérant que dans le cadre de l'opération Plan-Objet initiée en 2021 sur les œuvres d'art conservées à l'hospice d'Ille des interventions de conservation sont prévues sur des œuvres suite à l'examen-diagnostic réalisé lors de l'inventaire,

Considérant que ces interventions sur quelques tableaux et sculptures sont financées intégralement par le Conseil Départemental, la Région Occitanie et la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Considérant qu'il est nécessaire de signer les deux exemplaires de la convention entre le Conseil Départemental et la commune,

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 04 juillet 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

